

Extrait du Snuipp-FSU Ariège

<https://09.snuipp.fr/spip.php?article1933>

RASED : missions confortées

- Dossiers et outils pratiques - Ecole - RASED - ASH -

Date de mise en ligne : lundi 23 juin 2014

Mise à jour le : lundi 23 juin 2014

Description :

Le mercredi 11 juin avait lieu le troisième et dernier groupe de travail sur la rédaction de la nouvelle circulaire définissant le fonctionnement et les missions des RASED. En avant première, voici les principales évolutions.

Snuipp-FSU Ariège

Le mercredi 11 juin avait lieu le troisième et dernier groupe de travail sur la rédaction de la nouvelle circulaire définissant le fonctionnement et les missions des RASED. En avant première, voici les principales évolutions.

De nombreuses évolutions obtenues :

- ▶ 1. La place spécifique du rééducateur a été réaffirmée et non pas détournée vers du conseil aux enseignants sur les troubles du comportement.
- ▶ 2. La prévention et l'aide directe aux élèves en difficulté figurent à nouveau dans la circulaire.
- ▶ 3. La sectorisation fait référence au groupement d'école et à un découpage infra-circonscription même s'il maintient la possibilité d'une intervention sur toute la circonscription. Il est noté que le périmètre d'intervention doit éviter la dispersion préjudiciable à l'efficacité de l'aide du RASED.
- ▶ 4. La place des parents a été réintroduite.
- ▶ 5. Les missions spécifiques des psychologues au sein des RASED sont mieux définies et leurs autres missions relèvent d'une circulaire spécifique. Le SNUipp-FSU a demandé que les ORS des psychologues fassent l'objet a minima d'une note spécifique pour rappeler leur cadre horaire. Pour le SNUipp, le mieux serait de continuer d'y faire référence dans la circulaire RASED pour prévenir des injonctions contraires à la circulaire de 1974.

Au final, on relève trois grandes évolutions par rapport à la dernière circulaire de 2009 :

- ▶ "La définition d'un pôle ressource de circonscription : le SNUipp a tenu à ce que sa fonction soit précisée dans le sens d'un lieu de co-élaboration des grands axes de l'aide aux élèves et aux écoles, comme cela existe actuellement dans le cadre des réunions de grand réseau. Ce n'est pas le lieu du traitement des demandes d'aide spécialisées et des répartitions entre personnels du RASED. Le RASED est une composante de ce pôle mais garde sa spécificité de fonctionnement. Si le pilotage du RASED par l'IEN est institutionnellement nécessaire, il doit s'appuyer sur l'expertise des personnels concernés. C'est la condition de l'efficacité de ce dispositif d'aide spécialisée.
- ▶ "Une double mission des personnels du RASED qui ne fait que prendre en compte les évolutions actuelles : une aide en direction des élèves et un appui aux équipes enseignantes. Le SNUipp a rappelé que l'expertise de ces personnels repose essentiellement sur leur pratique quotidienne auprès d'élèves en difficulté leur donnant une place à la fois originale et spécifique dans le système éducatif.
- ▶ "Le rôle auprès des élèves en situation de handicap du RASED est spécifié notamment dans sa mission d'appui aux équipes enseignantes pour la mise en oeuvre des PPS et du futur PAP. Le SNUipp-FSU a demandé que cette mission n'ait pas un caractère systématique, ce qui risquerait de déporter les moyens RASED vers les fortes demandes liées aux situations de handicap.

Mais une circulaire ne fait pas tout, le SNUipp-FSU a rappelé combien il est urgent de créer à nouveau des postes de personnels RASED et de permettre la relance des plans de formation initiale (CAPA-SH, DEPS...) au sein de chaque académie. Elle constitue néanmoins un point d'appui qui doit permettre de continuer d'affirmer dans chaque académie et département la place essentielle des RASED dans le traitement de la difficulté scolaire et d'agir pour leur renforcement.